

Avis 09-A-23 du 25 juin 2009

relatif à un accord dérogatoire aux délais de paiement dans le secteur des armes et des munitions pour la chasse

Posted on: 08 juillet 2009 | Secteur :

INDUSTRIE

Présentation de l'avis

Informations sur l'avis

Origine de la saisine

Ministre de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi

Dispositif(s)

se référer à l'avis

Entreprise(s) concernée(s)

Chambre syndicale nationale des fabricants et distributeurs d'armes, munitions, équipements et accessoires pour la chasse et le tir sportif (SNAFAM), Chambre syndicale nationale des armuriers (CSNA)

Lire

le texte intégral de l'avis

102.25 Ko